

DÉPARTEMENT DU VAR

Loi du 5 avril 1884 – Article 56

ARRONDISSEMENT
DE DRAGUIGNANEXTRAIT
du Registre des Délibérations du Comité Syndicaldu Syndicat Mixte pour l'Aménagement et
l'Exploitation du Centre de Vol à Voile de
FAYENCE-TOURRETTESObjet :

SÉANCE DU 14 Janvier 2022

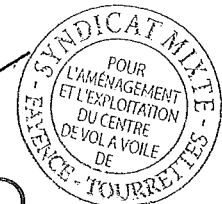
Nomination membres conseil
Départementale du var
SÉANCE DU 14 Janvier 2022L'an deux mille vingt-deux, le 14 janvier à 14H30,
Le Comité Syndical, réuni au nombre prescrit par le
Règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la
Présidence de Monsieur Camille BOUGEEnvoyé en préfecture le 21 janvier 2022
Reçu en préfecture le 24 janvier 2022
Affiché leEtaient présents : Bernard HENRY, Camille BOUGE,
René UGO, Nicolas MARTELProcurations : Alain BOURDEREAU (Bernard
HENRY), Michel RAYNAUD (Camille BOUGE)Absents excusés : Jean-Yves HUET, Guillaume
DECARDSuite aux élections départementales des 20 et 27 juin 2021 et à la nomination des nouveaux
délégués, Monsieur Bouge Camille président du syndicat mixte informe l'assemblée de la nécessité
de procéder à la nomination des nouveaux membres représentant le conseil départemental du Var.Par un courrier reçu en date du 28 juillet 2021, le président du conseil départemental du Var, nous
informe que M. Nicolas Martel et M. Guillaume Decard siègeront au sein du syndicat mixte pour
l'aménagement et la gestion du centre de vol à voile de Fayence-Tourrettes en tant que
représentant du conseil départemental.

En conséquence de quoi il est procédé à la nomination de :

- M. Nicolas Martel conseiller départemental du canton de Roquebrune sur Argens
- M. Guillaume Decard conseiller départemental du canton de Saint Raphaël

Représentants du conseil départemental du Var

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le Président,
Camille BOUGELa présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant
le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.